

FORMATION SYNDICALE OUVERTE A TOUS

LOI MOBILITE :

« Une nouvelle étape vers la dissolution du statut de la Fonction Publique »

MARDI 11 MAI 2010 (de 8h30 à 17h00)

LIMOGES - LYCEE MARYSE BASTIE

**avec Springsfields MARIN, membre de la Section « Situation des personnels »
de la FSU Nationale**

La Loi n° 2009-972 du 3 août 2009 « *relative à la mobilité et aux parcours professionnels* », accompagne, sous couvert « *d'un droit à la mobilité* », les restructurations liées à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui se traduisent par des milliers de suppressions d'emplois dans la Fonction Publique.

La possibilité, pour les employeurs publics, de recourir à l'intérim et la possibilité de pouvoir licencier les fonctionnaires ouvre grand la voie à une dissolution du statut de la Fonction Publique... et les conséquences sur les personnels sont dramatiques. La FSU du Limousin vous invite à venir vous informer et débattre de ces questions.

Il sera possible, pour ceux qui le souhaitent, de déjeuner ensemble. Pour des raisons techniques d'organisation, nous avons besoin d'une réponse si vous souhaitez participer au stage. Renvoyez-nous IMPERATIVEMENT avant le 19 AVRIL 2010, dernier délai le coupon réponse suivant. Cela nous permettra de vous confirmer votre inscription et de vous faire part d'éventuelles modifications (lieu notamment).

*******Pour participer au stage du 11 mai 2010*******

Pour participer au stage organisé par la FSU Limousin le mardi 11 mai 2010 à Limoges au Lycée Maryse Bastié, de 8h30 à 17h00, et dont le thème est : “ **Loi Mobilité** », **il te faut envoyer ta demande d'autorisation d'absence, au plus tard un mois avant la date du stage. Une attestation de présence te sera fournie le jour du stage. Tu dois aussi informer la section FSU Corrèze de ta participation, pour un souci évident d'organisation (voir ci-dessous).** Par souci d'efficacité, le stage ne durant qu'une journée, nous avons pensé que le plus efficace serait de déjeuner ensemble, sur place.

.....
.....
MODELE D'AUTORISATION D'ABSENCE (à adapter)

DATE-LIEU

NOM Prénom
Fonction
Etablissement

à
Monsieur le Recteur en résidence à
Limoges
s/c Monsieur/Madame le Chef
d'Etablissement
ou Chef de Service
ou
Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la
Corrèze
s/c de madame ou Monsieur l'Inspecteur

de l'Education Nationale
de.....
Monsieur l'Inspecteur d'Académie, (ou Madame le Recteur ou ...)

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de pouvoir m'absenter le mardi 11 mai 2010 pour participer au Stage de formation syndicale organisée par ma Fédération la FSU, conformément aux textes en vigueur régissant l'exercice du droit syndical. Ce stage est organisé sous la responsabilité du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n°8 4-474 du 15 juin 1984.

Je vous ferai parvenir l'attestation de participation au stage de formation syndicale, conformément à l'usage.

Je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, (ou Madame le Recteur ou ...), l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature

✂

**Coupon à retourner à la FSU 87 avant le 19 avril 2010 - 24bis, rue de Nexon 87000
LIMOGES**

(ou par mail : fsu-87@wanadoo.fr ou par tél : 05 55 01 28 37)
envoyer également un courriel à fsu19@fsu.fr

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

Syndicat d'origine :

Je souhaite participer au stage de formation « Loi Mobilité » du mardi 11 mai 2010

Je réserve mon déjeuner : OUI NON

Je souhaite participer au co-voiturage au départ de Brive Tulle Ussel

adresse courriel :

ou

N° de téléphone :